

COMPTE RENDU DE SEANCE

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 17 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Jean-Paul TOUCHET, Catherine ELOY (Bauzy), Francis GUILLOT, Jean-Paul DUBUT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), Dominique CORBEAU, André JOLY (Chambord), Gilles CHANTIER, Edwige DUVAL (Courmemin), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON, Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Sylvia HERLEDAN (Huisseau-sur-Cosson), Jean-Paul PRINCE, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Anne CLAREY, Gilles CLEMENT, Philippe LEGENDRE, Micheline DELOISON, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Catherine LUCAS, Pascal MAUNY (Montlivault), Patrick MARION, Floréal ROYO (Neuvy), Laurent ALLANIC, Isabelle LEFEBVRE, Jack PROUX (Saint-Claude de Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé sur Loire), Christian LALLERON, Valérie LODI, Patrick STURLESE, Christelle DOLLO, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND (Thoury), Jean BROCHU, Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

Pouvoirs :

Alain PREGÉANT (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Sylvia HERLEDAN.
Agnès BONNIN (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à François FIORETTO.
Claude VERMET (Thoury) a donné pouvoir à Alain MARCHAND.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, **Madame Sylvia HERLEDAN** a été désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2015 – Budgets des SPIC (Services Publics à caractère industriel et commercial) : budgets AEP et Assainissement

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires pour les budgets AEP et Assainissement. Une note explicative est jointe en annexe. Elle présente les perspectives et les orientations budgétaires des SPIC pour l'année 2015.

Le Conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2015 des budgets AEP et Assainissement.

2. Validation du rapport définitif de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Ce point est ajourné et reporté au Conseil communautaire du 15 décembre 2014.

3. Indemnité de conseil allouée au comptable public

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982, du décret 82.979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable public, la Communauté de communes du Grand Chambord peut verser une indemnité de conseil au comptable public qui est fonction d'un taux voté par le conseil communautaire.

Monsieur Gilles DUPIN, comptable public de la Trésorerie de Bracieux, nous a fait parvenir son décompte d'indemnité pour l'année 2014. Monsieur le Président indique au conseil que pour un taux retenu de 100 % (correspondant au taux maximum), le montant à verser représente une somme de 1 682,85 €.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir un taux de 100% pour le paiement de l'indemnité correspondant à des fonctions de conseil de la part du comptable public de Bracieux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, moins deux abstentions :

- **Retient le taux de 100% pour le paiement de l'indemnité correspondant à des fonctions de conseil de la part du comptable public de Bracieux, permettant ainsi de lui attribuer une indemnité de 1682.85 €;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

4. Information : convention de partenariat avec la Direction générale des finances publiques

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de communes va signer une convention de partenariat avec la Direction générale des finances publiques le 1^{er} décembre 2014. En effet, Dans un contexte de modernisation de la gestion comptable et d'amélioration de la qualité des comptes, Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord, la Directrice Départementale des Finances Publiques et le Comptable public de Bracieux, souhaitent s'engager dans une démarche volontariste et partenariale formalisée, visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération.

5. DM 9 : Budget général – Ajustement du chapitre 204 suite au versement des fonds de concours pour le solde comptable des opérations pour compte de tiers relatives aux Cœurs de Village.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord a réalisé pour le compte de plusieurs communes des travaux d'aménagement du centre bourg, dans le cadre du dispositif "Cœur de Village" subventionné par la Région Centre.

Ces opérations d'investissement n'ont à ce jour pas été soldées d'un point de vue comptable. Il y a donc lieu de procéder aux écritures de régularisation et ainsi d'ajuster les crédits alloués au chapitre 204. Il propose donc la décision modificative suivante :

	Fonction	Chapitre	Imputation	Opération	Libellé	DÉPENSE HT	RECETTES
DM 9	824	204	2041412		Subventions d'équipement versées aux communes membres du groupement	+ 2 627 640 €	
	824	4581	45811294		Cœur de village de Maslives		54 949 €
	824	4581	45810851		Cœur de village de La Ferté-Saint-Cyr		346 199 €
	824	4581	45811041		Cœur de village de Huisseau-sur-Cosson		297 529 €
	824	4581	45812203		Cœur de village de Saint-Laurent-Nouan		543 513 €
	824	4581	45811481		Cœur de village de Montlivault		245 741 €
	824	4581	45811503		Cœur de village de Mont-près-Chambord		205 693 €
	824	4581	45812072		Cœur de village de Saint-Dyé-sur-Loire		304 757 €
	824	4581	45810257		Cœur de village de Bracieux		427 755 €
	824	4581	45810258		Aménagement des jardins du Moulin de Bracieux		201 504 €
					TOTAL	2 627 640 €	2 627 640 €

1. Demande de subvention LEADER pour le réaménagement de la Maison de la Loire

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de l'exercice de sa compétence Tourisme, la Communauté de communes du Grand Chambord réaménage la Maison de la Loire du Loir-et-Cher située à Saint Dyé sur Loire de manière à en faire un équipement touristique structurant pour le territoire communautaire.

La Communauté de communes du Grand Chambord souhaite solliciter le GAL des Châteaux pour aider au financement du réaménagement de la Maison de la Loire.

Une première délibération 041-190b-2012 a été prise le 26 novembre 2012. Le plan de financement ayant évolué, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses projet global	Coût HT	Financeur	Subvention	Assiette financeur
Travaux d'aménagement (éligible à LEADER)	585 303,14 €	CPIER Loire (Etat)	32 599,25 €	687 996,26 €
Maitrise d'œuvre / scéno (éligible à LEADER)	87 825,04 €	Région Centre	275 198,50 €	687 996,26 €
Autres dépenses (non éligibles à LEADER - justificatifs non valables)	14 868,08 €	DETR (Etat)	138 200,00 €	687 996,26 €
Dépenses éligibles exclusivement à LEADER	2 628,11 €	Réserve Parlementaire	50 000,00 €	687 996,26 €
		LEADER	55 000,00 €	675 756,29 €
		Autofinancement	139 626,62 €	690 624,37 €
TOTAL	690 624,37 €	TOTAL	690 624,37 €	

Plan de financement sur l'assiette de dépenses éligibles au programme LEADER :

Dépenses de l'assiette LEADER	Coût HT	Financeur	Subvention
Dépenses de l'assiette LEADER et des autres financeurs publics	673 128,18 €	CPIER Loire (Etat)	31 894,76 €
Dépenses exclusives à l'assiette LEADER (valorisation temps agent)	2 628,11 €	Région Centre	269 251,27 €
		DETR (Etat)	135 213,40 €
		Réserve Parlementaire	48 919,47 €
		LEADER	55 000,00 €
		Autofinancement	135 477,40 €
TOTAL	675 756,29 €	TOTAL	675 756,29 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le projet et son plan de financement présenté ci-dessus et de l'autoriser à solliciter 55 000 € de FEADER auprès du GAL des Châteaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le projet de réaménagement de la Maison de la Loire ainsi que son plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER de 55 000 € auprès du GAL des Châteaux ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Décision n°2014-75 : Réhabilitation d'une boulangerie à Courmemin

Le lot 4 du marché Réhabilitation d'une boulangerie à Courmemin, attribué à COURIO FRERES a fait l'objet d'une décision de résiliation à l'amiable suite à l'annonce du départ à la retraite du titulaire et de la non-reprise de son activité.

Décision n°2014-76 : Réhabilitation d'un bâtiment pour créer un local commercial à Saint Dyé sur Loire

Un avenant 1 a été passé avec le titulaire du lot 1 Maçonnerie-Démolition BARBOSA pour augmenter le marché pour un montant de 11 764 euros HT.

Objet de l'avenant : Plus-value pour la pose d'un bac séparateur de graisses et un renfort de plancher

Evolution du marché : Montant initial du marché : 37 526.40 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 11764	49 290.40

Avant de clore la séance, Monsieur le Président rappelle que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 15 décembre prochain. Il informe de plus les conseillers d'une conférence de l'Entente intercommunautaire le lundi 24 novembre 2014. Enfin, il fait part de la tenue du forum des métiers du nucléaire le 11 décembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, fait les jours, an et mois susdits, le Président ne clôt la séance à 19h45.